



# Mise en place & Election du CSE

## Du protocole préélectoral à la proclamation du résultat

**Ça y est, nous y sommes : le Comité Social et Economique se met en place dans toutes les entreprises et vient se substituer au CE/DP/CHSCT.**

Cette mise en place doit être effective pour toutes les entreprises au plus tard au 31/12/2019.

Comment mettre en place le CSE ? Comment passer du CE au CSE ?

Comment négocier le Protocole électoral ? Quel impact sur les budgets du CE ?



**Objectifs de la formation** : conséquences des Ordonnances Macron sur la mise en place du CSE. Négocier un accord préélectoral. Maîtriser les différentes étapes des élections. Déroulement du vote et procès-verbal des élections.

### Négociation de l'accord de mise en place du CSE

Qui négocie ? Que peut-on négocier ? A quel moment ?

3 thèmes de négociation relèvent de la mise en place du CSE (art. L. 2313-2 du Code du travail) :

- La détermination du nombre et du périmètre des établissements distincts pour la mise en place des CSE d'établissement.
- La création des représentants de proximité.
- Les modalités de la mise en place de la Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT).

### Autres champs de négociation pour la mise en place du CSE

- Durée des mandats entre 2 et 4 ans.
- CSE : contenu, périodicité et modalités des consultations et informations récurrentes ? Nombre de réunions annuelles ? Participation des suppléants aux réunions ? Partage et mutualisation des heures de délégation ?
- Mise en place des CSSCT : missions, attributions, fonctionnement, formation, heures de délégation.
- Commissions supplémentaires : obligatoires, facultatives
- Contribution ASC, transfert des budgets au CSE

### Les avantages exclusifs de DUBOST & Cie

- 3 mois d'accompagnement par le formateur.
- Bruno CRETON, spécialiste du droit du travail et des petits CE, forme et accompagne les CE depuis 20 ans. Sylvain RIZZOTTI, 25 ans d'expérience de formateur.

### Conditions d'inscription

455 € le premier inscrit, 400 € chaque autre inscrit du même comité. [Prix nets : organisme de formation non assujéti à la TVA]. Ce prix comprend la préparation personnalisée, 1 ou 2 journées de formation selon votre choix, le repas de midi, un document de synthèse et l'accompagnement pendant les trois mois qui suivent la formation. La formation est à comptabiliser au budget de fonctionnement. Nous sommes agréés pour la formation économique des élus de CE sous le numéro 2004-1923 (Préfecture Île-de-France) : l'employeur paye le temps de formation des titulaires dans la limite de 5 jours (L.2315-63, L.2315-16). Pour les autres élus, nous contacter.

**Intra-muros ?** Nous venons chez vous à votre demande

### Le protocole d'accord préélectoral

- Validité de l'accord électoral. Nombre de collèges et répartition des sièges. Nombre de membres à élire pour le CSE.
- Les caractéristiques du scrutin : vote par correspondance, vote électronique. L'établissement et l'affichage des listes de salariés électeurs et éligibles. Premier et second tours.
- Les conditions pour être électeur ou éligible. La détermination de l'effectif : qui doit être comptabilisé ?
- La proportionnalité Femmes/Hommes des représentants du personnel.
- Mise en place d'un modèle de Protocole électoral pour l'élection au CSE.

### Organiser les opérations électorales

Le dépouillement du scrutin. L'ouverture et le décompte des enveloppes et des voix. Le calcul du quorum. L'attribution des sièges au quotient électoral et à la plus forte moyenne. La détermination des élus dans chaque liste. L'établissement du procès-verbal.

### Calcul de la représentativité syndicale au 1<sup>er</sup> tour des élections

#### Planning de la formation

Lille	Lundi 5 Novembre 2018
Lyon	Lundi 5 Novembre 2018
Strasbourg	Mardi 6 Novembre 2018
Dijon	Mercredi 7 Novembre 2018
Paris	Vendredi 9 Novembre 2018
Marseille	Mardi 13 Novembre 2018
Nantes	Vendredi 16 Novembre 2018
Bordeaux	Mardi 20 Novembre 2018
Toulouse	Mercredi 21 Novembre 2018

Appelez **Line Creton** au **03 21 74 80 99**  
ou envoyez un e-mail à [info@dubostetcompagnie.fr](mailto:info@dubostetcompagnie.fr)

Programme, Bulletin d'inscription  
Conditions du départ en formation  
à télécharger sur :  
[www.dubostetcompagnie.fr](http://www.dubostetcompagnie.fr)

**DUBOST & Compagnie SARL**

Siège Social : 194 rue des fusillés - 62440 Harnes • RCS ARRAS 452 129 174  
Bureau Paris : 124 Avenue Gambetta - Paris 75020  
Bureau Grand-Est : 25 rue Baverez - 25000 Besançon